

Soya – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au soya.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Fondation, Enregistrée et Certifiée	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée de soya.• une variété différente de soya, sauf comme il est indiqué ci-dessous*.

*Cultures Certifiées de variétés de soya tolérant aux herbicides

Une culture de semences de soya destiné au statut Certifié peut être produite sur un terrain qui a porté l'année précédente une culture semée avec une semence pédigrée d'une variété de soya qui n'était pas tolérant à au moins un ingrédient actif de l'herbicide si cet ingrédient actif de l'herbicide est appliqué sur la culture de semences produite.

Inspection des cultures

Les cultures de soya doivent être inspectées à la maturité, lorsqu'au moins 90 % des plants ont perdu leurs feuilles et que les plants matures ont acquis leurs caractéristiques distinctives de la gousse, de la pubescence et de la couleur du hile.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Soya pédigré inspecté de la même variété	1 mètre (3 pieds)
b. Différentes variétés de soya ou soya non pédigré	3 mètres (10 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

1. Pureté variétale (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
 - a. Fondation – 10
 - b. Enregistrée – 20
 - c. Certifiée – 30